

LE BUDGET COMMUNAL 2023

Dépenses

Section de fonctionnement :
892 494 €

Section d'investissement :
598 070,65 €

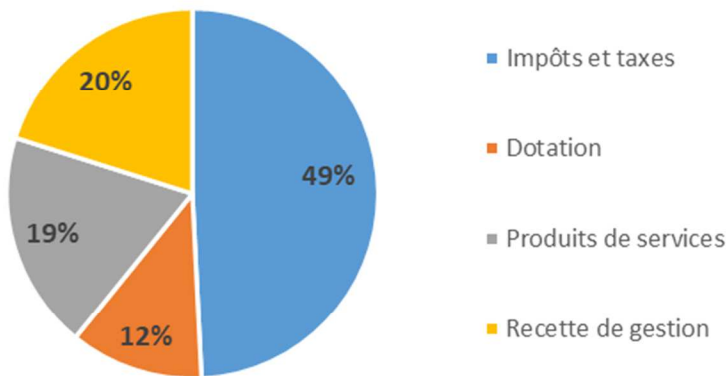
Recettes

Section de fonctionnement :
1 066 135 €

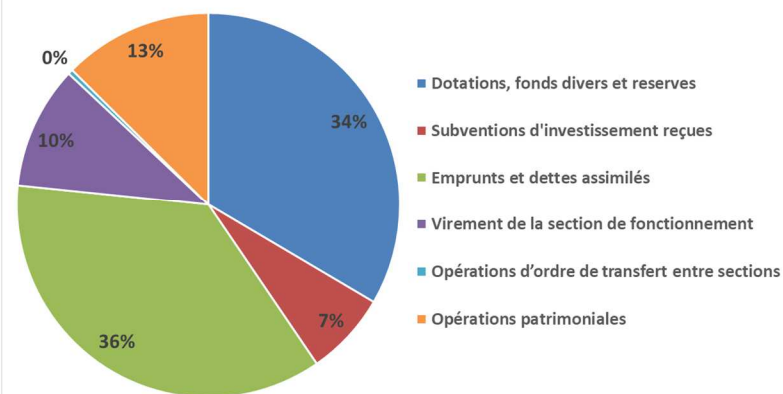
Section d'investissement :
691 433,97 €



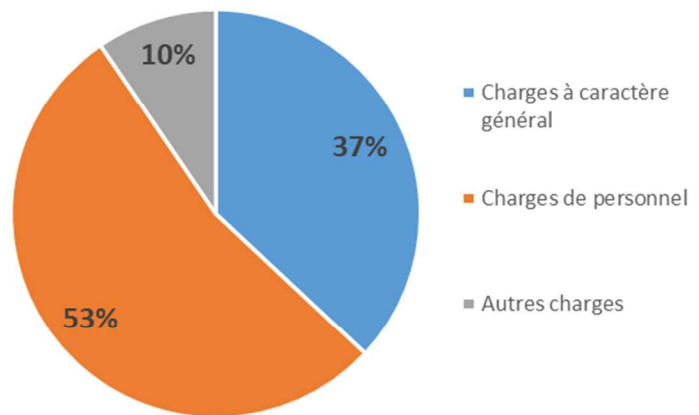
Recettes de fonctionnement



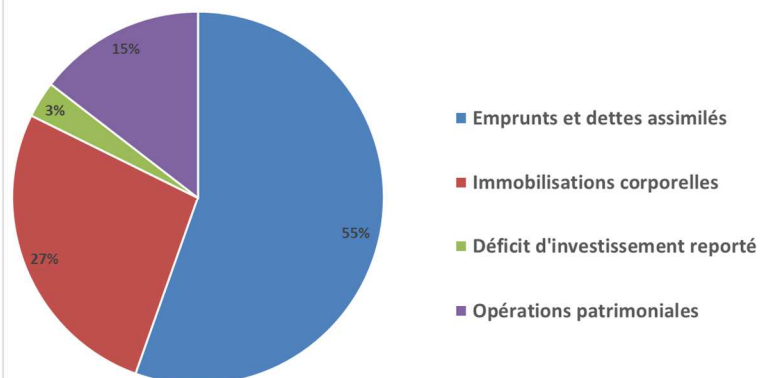
Recettes d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Le budget 2023 est marqué :

- en fonctionnement, par une augmentation des charges liées à l'augmentation des prix de l'énergie et des charges de personnel ;
- en investissement le remboursement anticipé de l'emprunt lié à l'extension de l'école à la suite du versement des dernières subventions.

Les documents budgétaires sont consultables en mairie.